ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense

Question écrite n° 39639

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre les perspectives et les échéances de la création d'une « Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité », aux pouvoirs étendus, allant de la médiation à la contrainte et la saisie judiciaire. Cette haute autorité avait été annoncée par le Président de la République, en octobre 2002 et récemment rappelée par le précédent médiateur dans un rapport qu'il lui avait remis, le 16 février 2004. Une récente actualité vient encore de rappeler l'intérêt et l'importance de cette structure.

Texte de la réponse

Le Président de la République a appelé de ses voeux la création d'une autorité administrative indépendante chargée de lutter contre toutes les formes de discriminations, notamment à l'occasion du discours qu'il a prononcé à Troyes au mois d'octobre 2002. Dans cette perspective, une mission de préfiguration a été confiée par le Premier ministre à M. Bernard Stasi. A l'issue de nombreuses consultations et d'une large concertation, M. Stasi a présenté ses préconisations dans un rapport remis au Premier ministre le 16 février 2004. Ce document a fait l'objet de travaux interministériels qui ont débouché sur l'élaboration d'un projet de loi qui a été transmis à la Commission nationale consultative des droits de l'homme puis au Conseil d'État. Il sera prochainement délibéré en Conseil des ministres puis présenté au Parlement dans la perspective d'une adoption définitive avant la fin de l'année 2004 afin que, comme initialement prévu, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité puisse être opérationnelle au 1er juin 2005.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39639
Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3542
Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4429